



Ville de
Rixheim

28, rue Zuber - B.P.7
68171 RIXHEIM CEDEX
Tél. : 03 89 64 59 59
Fax : 03 89 44 47 07
www.rixheim.fr

SERVICE TRAVAUX
st.travaux@rixheim.fr

152 / VOI / 2026

ARRÊTÉ

Portant autorisation d'occupation du domaine public rue Georges Bizet

Le Maire de la Ville de RIXHEIM,

- Vu l'ordonnance du 1^{er} septembre 1945 portant étatisation de la Police dans les départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2542-2, L 2213-1, L 2213-6 et L 2215-4 ainsi que le Code des Communes,
- Vu le décret n° 58-1217 du 15 décembre 1958 relatif à la police de la circulation routière (Code de la route), modifié et complété,
- Vu les arrêtés interministériels des 22 octobre 1963, 24 novembre 1967 et 7 juin 1977 relatifs à la signalisation routière, modifiés et complétés,
- Vu le Code Pénal et notamment son article R.610-5,
- Vu la demande de l'entreprise SCHOENENBERGER en date du 08 avril 2026

Arrête :

Article 1^{er} : L'entreprise SCHOENENBERGER est autorisée à utiliser le domaine public, rue Georges Bizet, en face de la résidence Berlioz, entre les 04 et 08, afin de permettre les manœuvres de véhicules.

Cette interdiction de stationné sera sur la distance nécessaire au bon déroulement des travaux.

Article 2 : Cette interdiction fera l'objet d'une signalisation par panneaux BK6a1. La signalisation devra être mise en place minimum 48 heures à l'avance.

Article 3 : Tout véhicule en infraction sera mis en fourrière aux frais de son propriétaire.

Article 4 : Après le retrait du véhicule, le domaine public sera nettoyé par l'entreprise SCHOENENBERGER.

Article 5 : Ces mesures s'appliqueront du 11 mai au 10 juillet 2026.

Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa mise en ligne sur le site internet de la ville, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Strasbourg ou via l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

Article 7 : Tout agent de la force publique est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Rixheim,
- Monsieur le Chef de la Police Municipale,
- Monsieur Philippe WOLFF, adjoint en charge de la voirie, du plan de circulation et des mobilités douces,
- Centre technique municipal, 28 rue de Pologne, 68170 RIXHEIM,
- L'entreprise SCHOENENBERGER, 11 rue d'Altkirch, 68000 COLMAR,

Fait à RIXHEIM, le 08 avril 2026

Le Maire :



Catherine MATHIEU-BECHT